



2015-16

# ENJEUX DE L'INDUSTRIE LAIITIÈRE



Les Producteurs laitiers  
du Canada



# Félicitations!

Au nom des producteurs laitiers canadiens, nous vous félicitons pour le succès remporté à l'occasion des récentes élections canadiennes! Se présenter aux élections nécessite du dévouement et du travail acharné. Nous espérons que vos projets vous procureront beaucoup de satisfaction en tant que membre de la Chambre des communes!

Depuis le début de l'histoire de notre pays, l'industrie laitière canadienne est fière d'être l'un des piliers de l'économie nationale. Modèle de stabilité indéfectible, le secteur laitier canadien génère des centaines de milliers d'emplois et des milliards de dollars en recettes fiscales année après année; le tout en offrant aux Canadiens un lait qui est parmi ceux dont la salubrité et la qualité sont les plus élevées dans le monde. Malheureusement, les enjeux de ce secteur sont également souvent mal compris, et il est fréquent que de l'information erronée circule à son sujet. De plus, il a récemment été soumis à une importante pression politique. En tant que producteurs laitiers, nous sommes fiers de notre pays – et nous nous efforçons de jouer un rôle actif dans nos communautés locales. À cet égard, un secteur laitier dynamique signifie plus d'emplois, une économie nationale plus forte et un approvisionnement stable en un lait dont la salubrité et la qualité correspondent aux attentes des Canadiens.

Au cours des dernières années, la société a changé; c'est-à-dire que l'industrie alimentaire et les consommateurs accordent plus d'importance à la notion de durabilité. Pour les Producteurs laitiers du Canada (PLC), la durabilité implique des normes plus élevées en matière de bien-être et de santé des animaux, de qualité et de salubrité des aliments, de traçabilité des produits et d'impact environnemental. C'est ce qui explique pourquoi nous avons créé proAction, une initiative qui vous sera expliquée plus en détail dans la section lui étant consacrée présentée plus loin dans ce document.

Cette trousse se veut un guide d'introduction concernant notre secteur – entre autres sur ses orientations futures et sur la façon dont, en tant que membre de la Chambre des communes, vous pourriez nous aider à atteindre nos objectifs. Le but de ce document est de faire connaître aux nouveaux membres de la Chambre l'impact économique engendré par notre secteur, d'expliquer comment fonctionne le système de gestion de l'offre et de faire la lumière sur certains mythes qui l'entourent. Il a également pour objectif de mettre en évidence plusieurs des plus importants enjeux qui touchent notre industrie, entre autres : les impacts potentiels des accords commerciaux de l'Accord économique et commercial global (AECG) et du Partenariat transpacifique (PTP) sur le secteur laitier, le contrôle frontalier, la nutrition et la modernisation de l'étiquetage nutritionnel.

Nous espérons qu'en lisant ce document, vous comprendrez mieux le fonctionnement de cette importante industrie de notre économie et l'impact positive qu'elle pourrait avoir sur vous et vos électeurs.

Encore une fois, nous vous félicitons et vous souhaitons la meilleure des chances dans vos projets à titre de membre de ce 42<sup>e</sup> Parlement canadien!

Cordialement,

**Les Producteurs laitiers du Canada**



# Table des matières

<b>Section 1</b> Qui sommes-nous?	06	<b>Section 6</b> L'initiative proAction	14
<b>Section 2</b> Les retombées économiques de l'industrie laitière	07	1. Qualité du lait	14
<b>Section 3</b> Qu'est-ce que la gestion de l'offre?	08	2. Salubrité des aliments	14
Perspective historique	08	3. Bien-être animal	14
Comment fonctionne la gestion de l'offre?	08	4. Traçabilité du bétail	15
1. Le prix à la production	08	5. Biosécurité	15
2. La discipline de la production	09	6. Environnement	15
3. Le contrôle des importations	09	<b>Section 7</b> Étiquetage	16
<b>Section 4</b> Mythes et réalité	10	Étiquetage nutritionnel	16
<b>Premier mythe</b> Le lait est plus cher au Canada qu'ailleurs dans le monde	10		
<b>Deuxième mythe</b> L'industrie laitière canadienne n'est pas ouverte au commerce international	11		
<b>Troisième mythe</b> La gestion de l'offre décourage les jeunes producteurs et nuit à l'innovation et aux investissements	11		
<b>Section 5</b> Le Partenariat transpacifique et l'industrie laitière canadienne	12		
Quel est l'impact de l'accord du Partenariat transpacifique sur l'industrie laitière canadienne?	12		
• Un Programme de garantie du revenu	12		
• Un Programme de garantie de la valeur des quotas	12		
• Un Programme de modernisation de la transformation	12		
• Initiative de développement de marché	12		





<b>Section 8</b> Nutrition	18	<b>Annexe A</b> Résultats du sondage d'Environics – votre opinion est importante pour nous!	26
Programme du lait dans les écoles élémentaires	18		
Sodium	18	<b>Annexe B</b> Foire aux questions sur l'industrie laitière	28
Sucres ajoutés	21		
Les gras <i>trans</i>	22	<b>Annexe C</b> Enjeux associés au contrôle frontalier	30
Marketing auprès des enfants	23		
Enrichissement en vitamine D	23	<b>Premier enjeu</b> Classification erronée du lait ultrafiltré et diafiltré aux frontières	30
Conclusion	24	<b>Deuxième enjeu</b> Mauvais usage du Programme de report des droits de douane	31
		Répercussions pour l'industrie laitière canadienne	31





## Section 1 Qui sommes-nous ?

Depuis 1934, les Producteurs laitiers du Canada (PLC) agissent en tant que porte-parole de l'ensemble de la communauté de producteurs laitiers canadiens; promouvant et défendant leurs intérêts à l'échelle nationale et internationale.

Bien que notre engagement envers les producteurs n'ait jamais vacillé au fil des années, notre mandat a évolué considérablement. Depuis les années 1960, le principal rôle des PLC consiste à promouvoir des politiques visant à stabiliser le marché et à fournir des revenus justes aux producteurs – un rôle ayant contribué à la fois à la création et au renouvellement constant du système de gestion de l'offre du secteur laitier. En 1994, les Producteurs laitiers du Canada ont fusionné avec le Bureau laitier du Canada – l'organisme national responsable de la promotion générique des produits laitiers canadiens. Aujourd'hui, le champ d'activités des PLC comprend les politiques, le marketing, la nutrition, les relations avec le gouvernement et les parties prenantes, et les initiatives d'études de marché et de recherche scientifique à l'échelle nationale menées pour le compte des producteurs laitiers canadiens. Notre objectif est de représenter les producteurs de chacune des 11 683 fermes laitières canadiennes et de créer pour l'industrie laitière canadienne des conditions viables lui permettant de prospérer et de demeurer un pilier des communautés rurales canadiennes pour les générations futures.

### Comment notre organisation fonctionne-t-elle ?

Les PLC sont une fédération composée de chacune des organisations laitières provinciales du Canada. À ce titre, nos membres sont les organisations laitières/offices de

commercialisation des 10 provinces – et non pas les producteurs directement. Le conseil d'administration des PLC est formé de 16 membres, dont 14 sont nommés par leur organisation provinciale respective. Trois membres proviennent de l'Ontario et trois proviennent du Québec (deux provinces qui, ensemble, produisent 70 % du lait du Canada et représentent 62 % de la population canadienne). Chacune des 8 autres provinces est représentée par un membre. Les deux autres membres sont le président des PLC, Wally Smith, qui a été récemment réélu pour un troisième mandat consécutif de deux ans par l'assemblée générale des PLC; et un représentant du Réseau laitier canadien, qui représente les races de bovins laitiers au Canada. Nous sommes une organisation dirigée pour les producteurs, par les producteurs – tous les membres du conseil d'administration doivent être des producteurs laitiers actifs détenant un quota.

La principale raison d'être de chaque office de commercialisation provincial est d'être la seule entité autorisée à acheter le lait provenant des fermes laitières au Canada, à négocier les conditions de vente de ce lait (notamment implanter des normes de qualité et de durabilité, lesquelles sont élaborées de manière commune sous les auspices des PLC) et à le diriger vers les usines de transformation, selon la demande des transformateurs. En plus d'assumer la responsabilité de la commercialisation du lait, les diverses organisations provinciales jouent un rôle dans les activités de communications, de marketing et de recherche. La plupart proposent également des programmes d'éducation novateurs dans les écoles, contribuant ainsi à sensibiliser la population canadienne à l'agriculture et au secteur laitier. Travaillant main dans la main, les PLC et les 10 organisations provinciales représentent les intérêts des producteurs et créent un environnement adéquat pour exploiter des fermes laitières durables produisant du lait de grande qualité au sein d'un système de gestion de l'offre.



**NOTRE  
OBJECTIF EST DE  
REPRÉSENTER LES  
PRODUCTEURS  
DE CHACUNE DES  
11 683 FERMES  
LAIITIÈRES  
CANADIENNES**





## Section 2 Les retombées économiques de l'industrie laitière

Si l'on tient compte des recettes monétaires agricoles, la production laitière est le troisième secteur agricole en importance au Canada et l'un des deux principaux secteurs agricoles dans 7 des 10 provinces canadiennes.

À l'échelle du pays, le secteur laitier assure le maintien d'environ 215 000 emplois équivalents temps plein et contribue chaque année à hauteur d'environ 18,9 milliards de dollars au produit intérieur brut (PIB) du Canada et de 3,6 milliards de dollars aux recettes fiscales aux échelles fédérale, provinciale et régionale. De plus, les producteurs laitiers ne reçoivent aucun paiement direct du gouvernement pour produire leur lait – tous les revenus issus de la vente de lait proviennent du marché. Ces chiffres sont comparables ou supérieurs à ceux d'autres secteurs bien établis et reconnus de notre économie, par exemple le secteur forestier (19,9 milliards de dollars de contribution au PIB) ou l'industrie aérospatiale (13,1 milliards de dollars de contribution au PIB).

Que ce soit à l'échelle locale, provinciale ou nationale, une industrie laitière dynamique est synonyme d'emplois additionnels, d'un meilleur accès aux infrastructures rurales et d'une économie plus forte dont profitent tous les Canadiens.

L'un des **deux**  
**principaux**  
secteurs agricoles  
dans **7 des**  
**10 provinces**

### L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE : UNE SOURCE D'EMPLOI

**11 683** FERMES



**8,1 G\$** DU PIB

+

**465** USINES DE TRANSFORMATION



**10,8 G\$** DU PIB

=

**18,9 G\$**

du PIB canadien



**112 500** EMPLOIS

+



**102 500** EMPLOIS

=

**215 000**

emplois canadiens

## Section 3 Qu'est-ce que la gestion de l'offre ?

Comme vous le savez probablement, le secteur canadien de la production laitière est régi par un système connu sous le nom de gestion de l'offre. Les objectifs du système canadien de gestion de l'offre dans l'industrie laitière sont les suivants :

- Assurer aux producteurs une rétribution juste provenant entièrement du marché pour leur travail et leurs investissements.
- Fournir aux transformateurs un approvisionnement en lait stable afin qu'ils puissent planifier leur production adéquatement d'une année à l'autre.
- Fournir aux consommateurs un approvisionnement constant de lait et de produits laitiers dont la qualité et la salubrité sont sans égales, et ce, à un prix juste.

Le système atteint ces objectifs en permettant aux producteurs laitiers canadiens d'agir collectivement pour négocier les prix et ajuster la production laitière afin de répondre à la demande des consommateurs. Ainsi, la gestion de l'offre fait en sorte que les prix canadiens demeurent relativement stables et moins sujets à la volatilité des marchés mondiaux.

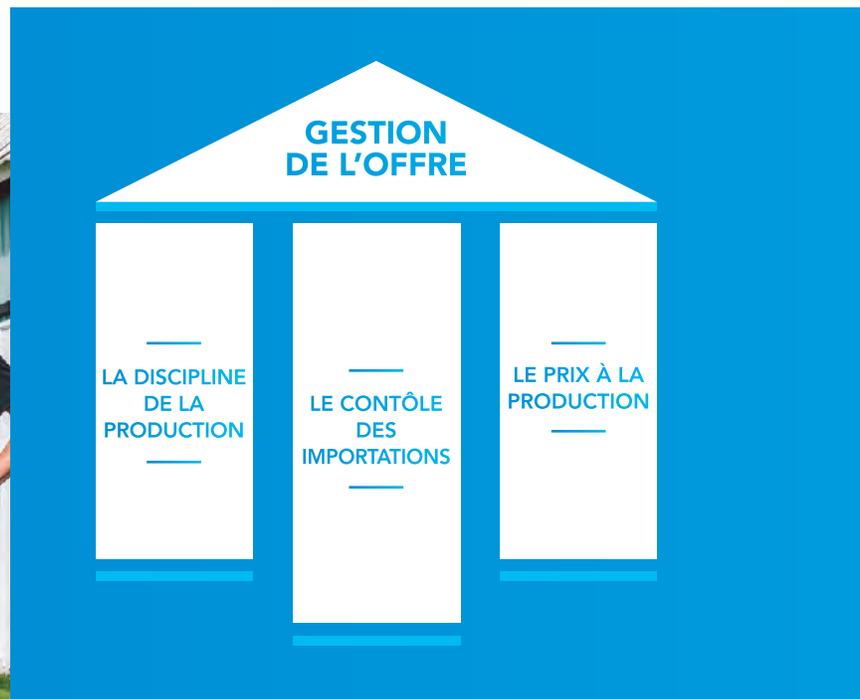
### Perspective historique

Le gouvernement du Canada a mis en place un système de gestion de l'offre au début des années 1970 dans le but de réduire les surplus de production, qui étaient devenus chose courante dans les années 1950 et 1960, et d'assurer des revenus justes aux producteurs. L'industrie laitière canadienne a été la première à être visée par la gestion de l'offre, un système ultérieurement adopté par les producteurs d'œufs et de volaille. Dans le secteur laitier, le système de gestion de l'offre est administré par la Commission canadienne du lait (CCL), et chaque année, le Comité canadien de gestion des approvisionnements du lait a la responsabilité d'évaluer la demande nationale pour les produits laitiers et d'établir la cible de production nationale en conséquence.

### Comment fonctionne la gestion de l'offre ?

Le principe à la base de la gestion de l'offre est simple et similaire à celui adopté par les producteurs de toutes les industries. Le but est de gérer la production afin que l'offre corresponde à la demande et que le prix à la production permette aux producteurs de couvrir les coûts de la production de lait et d'obtenir une rétribution juste pour leur travail et leurs investissements. En d'autres termes, nous ne produisons que la quantité de lait nécessaire pour répondre aux besoins du marché canadien, tout en évitant de créer des surplus qui se retrouveraient sur le marché mondial à des prix de dumping. Imaginez que la gestion de l'offre est un toit qui repose sur trois piliers tout aussi importants : le prix à la production, la discipline de la production et le contrôle des importations. Si l'un de ces trois piliers devient instable, le toit (le système en entier) risque de s'écrouler. Voici une explication du fonctionnement de chacun de ces piliers :

**1. Le prix à la production :** Afin d'assurer la stabilité des prix pour les producteurs, le prix qu'obtiennent les producteurs laitiers pour le lait est établi en fonction des coûts de production, qui comprennent le coût de la main-d'œuvre et des investissements, et les conditions globales de l'économie du Canada. Sans la gestion de l'offre, le gouvernement du Canada devrait subventionner l'industrie de façon importante – une pratique courante dans les régions non assujetties à la gestion de l'offre – pour aider les producteurs à survivre à la volatilité des prix grandissante observée dans le contexte d'un marché libre. Il est également important de noter que ni la CCL, ni les offices provinciaux de commercialisation du lait, ni les producteurs ne **fixent le prix de détail**. Le prix payé par les consommateurs à l'épicerie est fixé par les détaillants, et ce, depuis toujours. Dans notre système de gestion de l'offre,





seul le prix à la production est fixé. Bien qu'il puisse avoir une petite incidence sur le prix final, le prix à la production ne représente qu'une fraction de ce que les consommateurs paient au magasin.

**2. La discipline de la production :** Afin de s'assurer que l'offre en lait canadien corresponde à la demande des consommateurs, chaque ferme du Canada détient un quota (une part de marché) qui établit la quantité de lait qu'elle peut produire. Selon la demande des consommateurs, la quantité que permet de produire le quota varie à la hausse ou à la baisse. Ainsi, des ajustements à la hausse ou à la baisse sont apportés aux quotas au besoin. Cette façon de faire s'avère efficace pour éviter la surproduction et assurer des revenus justes et stables pour les producteurs. La sécurité relative que cette mesure procure aux producteurs canadiens leur permet d'innover et les encourage à investir des sommes dans l'avenir de leur ferme, sommes qu'ils auraient peut-être mises en réserve afin de se munir contre la volatilité du marché.

**3. Le contrôle des importations :** Au Canada, les importations sont contrôlées au moyen de contingents tarifaires, ou CT (pour plus d'information sur le fonctionnement des CT, veuillez consulter la figure 3.1). Les CT permettent à une quantité prédéterminée de produits laitiers d'être importée à des tarifs préférentiels (généralement en franchise de droits), tout en maintenant le contrôle sur la quantité importée. Par ailleurs, les tarifs hors quota sont établis à des niveaux qui permettent aux producteurs canadiens de recevoir un prix qui reflète le coût de production dans un environnement nordique. Sans contrôle des importations, il est impossible de s'assurer que

l'approvisionnement correspond réellement à la demande. Ainsi, un manque de contrôle des importations mène inévitablement à une surproduction et à une instabilité du système.

Lorsque les trois piliers de la gestion de l'offre fonctionnent comme prévu, ils permettent à l'industrie laitière de résister à toutes les tempêtes économiques, et de demeurer durable et autosuffisante. Rappelons que la gestion de l'offre confère une sécurité du revenu aux producteurs, en plus d'assurer la stabilité du marché canadien, contrairement à ce que l'on observe dans les marchés mondiaux hautement instables. Ce système leur permet d'être rentables et de continuer de produire du lait canadien de grande qualité, sans recourir à des subventions directes du gouvernement – contrairement à ce qui se fait ailleurs dans le monde. La gestion de l'offre permet aux producteurs canadiens d'investir dans leur ferme, leur communauté et l'avenir de notre économie. Elle crée un système où les producteurs peuvent adopter une vision à long terme et des pratiques saines, à la fois pour l'environnement et en matière de bien-être animal.

Sans la gestion de l'offre, bon nombre de fermes familiales canadiennes devraient simplement fermer boutique en raison de la volatilité du marché mondial, du coût de production élevé au Canada par rapport à d'autres pays (dû au climat froid) et de la nature périssable de leurs produits. Les communautés canadiennes, les consommateurs canadiens, les producteurs canadiens et l'économie du Canada en paieraient tous le prix.

<sup>1</sup> Au Québec et en Nouvelle-Écosse, le prix du lait de consommation est réglementé par le gouvernement provincial.

## De quelle façon les importations de produits laitiers sont-elles contrôlées au Canada ?

Depuis 1995, à la suite de la signature par le Canada de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce, les importations de produits laitiers sont contrôlées au moyen de contingents tarifaires (CT). Pour utiliser les termes du ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada en ce qui concerne les produits laitiers, « les importations sont frappées de faibles taux de droit "inférieurs à l'engagement d'accès" à concurrence d'une limite prédéterminée (c.-à-d. jusqu'à ce qu'on ait atteint la quantité bénéficiant du régime d'accès), alors que les importations dépassant cette limite sont frappées de taux de droit "supérieurs à l'engagement d'accès" sensiblement plus élevés. » **(Pour de plus amples renseignements à propos du contrôle des importations, veuillez consulter l'annexe C à la page 30 de ce document.)** Par exemple, lorsque nous disons que l'AECG accorde un accès supplémentaire à 16 000 tonnes de fromage fin en provenance de l'UE, cela signifie que 16 000 tonnes supplémentaires de fromage pourront être importées à un taux de droit de douane plus faible en vertu d'un CT et que toute quantité au-delà de cette valeur sera assujettie à un taux de droit de douane plus élevé. Ce fromage ne sera plus produit au Canada, ce qui entraînera des pertes de revenus perpétuelles pour les producteurs canadiens. **(Pour de plus amples renseignements à propos du commerce international, veuillez consulter la section 5 à page 12 de ce document.)**

Figure 3.1

## Section 4 Mythes et réalité

La gestion de l'offre est bénéfique, tant pour les producteurs que les consommateurs de produits laitiers au Canada. Malheureusement, beaucoup d'information erronée circule concernant notre système unique. Au cours des prochaines pages, nous déboulonnerons les trois mythes les plus tenaces au sujet de l'industrie laitière canadienne. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à consulter la foire aux questions sur l'industrie laitière, qui se trouve à la fin de cette brochure à l'annexe B.

### Premier mythe Le lait est plus cher au Canada qu'ailleurs dans le monde

Au Canada, les prix à la consommation du lait sont similaires à ceux d'autres pays (figure 4.1). À cet égard, une étude menée par Nielson a démontré qu'en 2014, les consommateurs ont payé en moyenne 1,47 \$/litre pour du lait frais au Canada, comparativement à 1,83 \$ en Nouvelle-Zélande, 1,81 \$ en France, 1,15 \$ aux États-Unis, 1,19 \$ en Allemagne et 2,35 \$ en Chine.

En fait, une étude récente de Nielson ayant pris fin le 30 mai 2015 a également démontré que, lorsque l'on compare des pommes avec des pommes, c'est-à-dire du lait sans hormones [sans Somatotrophine bovine recombinante (STbr)] des États-Unis et du lait du Canada (où l'utilisation de l'hormone STbr est illégale), le lait canadien ne coûte que 1,48 \$/litre contre 1,63 \$/litre pour un produit similaire aux États-Unis. De plus, deux autres éléments doivent être pris en considération. Premièrement, en ce qui concerne les prix aux États-Unis, toute personne ayant déjà fait du magasinage transfrontalier sait que la plupart des produits sont légèrement plus chers au Canada qu'aux États-Unis. En fait, bon nombre de rapports suggèrent qu'en moyenne, les produits sont plus

chers au Canada qu'aux États-Unis (27 % plus chers en 2011); par conséquent, il ne devrait pas être étonnant que le lait soit légèrement plus cher ici au Canada. Fait encore plus important, les pays qui n'appliquent pas la gestion de l'offre subventionnent généralement de façon importante leur industrie laitière – et ces sommes proviennent directement de la poche des contribuables de ces pays, qui sont essentiellement forcés de payer deux fois pour leur lait.

De plus, il serait peu probable qu'une diminution du prix du lait survienne si la gestion de l'offre était éliminée au Canada. Les producteurs ne sont pas responsables du prix de détail du lait – tel que nous le mentionnions précédemment, le prix que paient les consommateurs en magasin a toujours été établi par les détaillants –, et la réalité est que la portion de celui-ci étant attribuée aux producteurs est généralement relativement faible. Par exemple, en 2014, le prix moyen d'un verre de 250 ml de lait vendu dans les restaurants canadiens était de 2,50 \$. Or, la part du producteur était seulement de 0,23 \$, soit de 9 %. En fait, dans les pays où la production laitière n'est pas réglementée (où la gestion de l'offre n'existe pas), par exemple en Nouvelle-Zélande, au Royaume-Uni et en Australie, il y a une divergence considérable entre les prix à la production et les prix à la consommation. Dans de nombreux cas, les prix se sont en fait accrus pour les consommateurs, tandis que les revenus des producteurs ont diminué.

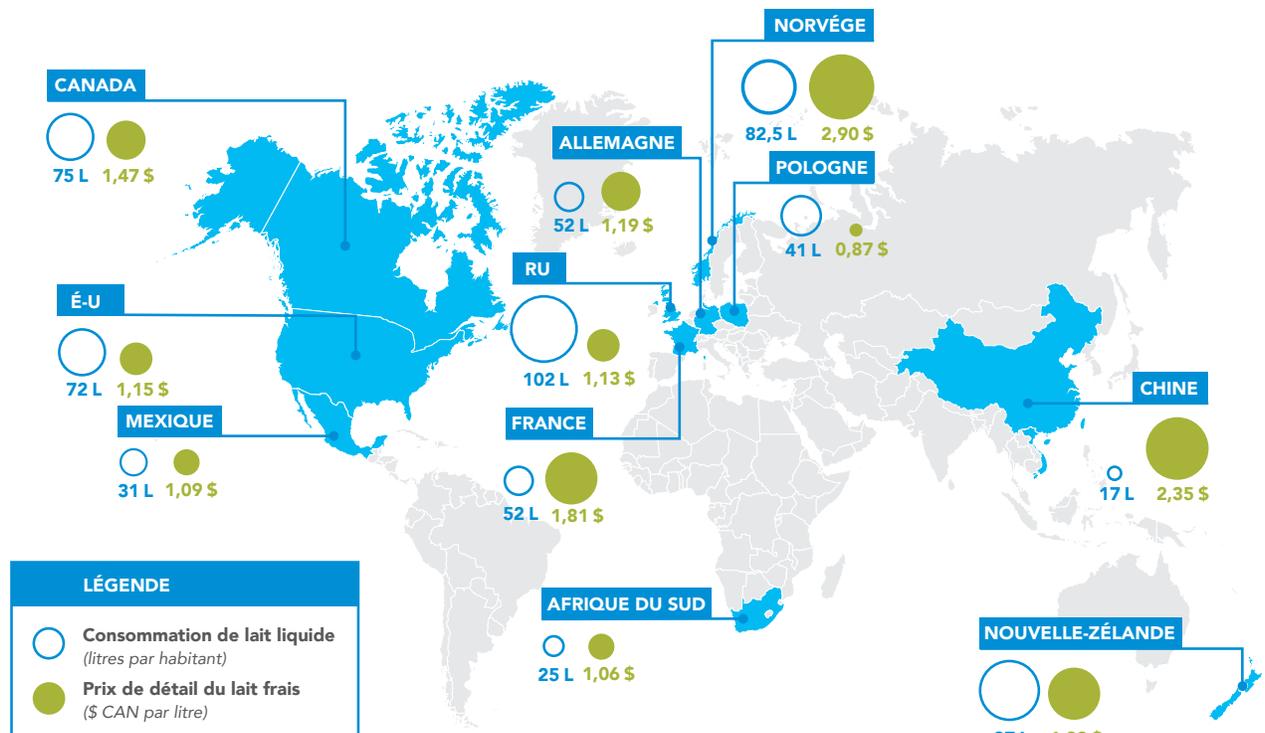


Figure 4.1



## Deuxième mythe L'industrie laitière canadienne n'est pas ouverte au commerce international

On estime que 8 à 10 % (certaines estimations suggèrent que cette proportion pourrait même atteindre 15 %) du marché canadien des produits laitiers est déjà ouvert aux importations. L'an passé, le Canada a importé plus de 900 millions de dollars en produits laitiers. En fait, nous avons importé au moins 500 millions de dollars de produits laitiers chaque année depuis les dix dernières années. De plus, ce chiffre ne tient pas compte de l'accès aux marchés additionnel de 1,5 à 2 % accordé par le Canada aux fromages européens dans le cadre de l'AECG, ou de l'accès aux marchés de 3,25 % (selon les estimations initiales du gouvernement) consenti par le Canada lors de la conclusion des récentes négociations du PTP. En ce qui concerne le PTP, les PLC continueront d'évaluer les impacts de l'accord à mesure que d'autres renseignements seront divulgués. Cependant, selon la composition des produits qui feront leur entrée sur le marché canadien, nous nous attendons à ce que les répercussions attribuables aux concessions soient plus élevées que ce qu'avait estimé le gouvernement et que l'accès accordé soit plutôt de 3,4 à 4 %. En résumé, les importations de produits laitiers par le Canada sont déjà substantielles et s'accroîtront significativement au cours des prochaines années. Il serait donc tout simplement faux d'affirmer que le Canada est un marché fermé.

## Troisième mythe La gestion de l'offre décourage les jeunes producteurs et nuit à l'innovation et aux investissements

En fait, c'est en raison de la relative sécurité que permet la gestion de l'offre que beaucoup de jeunes producteurs choisissent l'industrie laitière et parviennent à investir dans leur ferme. La gestion de l'offre est donc un avantage pour eux, et non pas un inconvénient. La gestion de l'offre procure au secteur laitier canadien la stabilité nécessaire pour investir, chaque année, des millions de dollars dans la recherche et le développement. En tant que secteur, et en tant que producteurs, il est toujours dans notre intérêt supérieur de demeurer à la fine pointe de l'innovation. En fait, depuis 1971, la taille du troupeau canadien moyen s'est accrue de 321 %, et les livraisons moyennes par ferme ont augmenté de 855 %. Aujourd'hui, l'industrie laitière canadienne est reconnue comme étant un chef de file mondial en matière de rendement par vache, de génétique laitière et de commerce de la génétique laitière. De plus, le budget annuel de recherche des PLC totalise environ 2 millions de dollars, et la valeur des investissements en recherche financés par les PLC en 2014 pour stimuler l'innovation dans l'industrie laitière canadienne a été de 6,6 millions de dollars. Ce financement sert chaque année à aborder les priorités des producteurs en matière de recherche sur la production laitière, la nutrition humaine et la santé. Notre initiative proAction®, abordée plus loin dans ce document, est la plus récente preuve de notre engagement envers l'innovation.

### DÉSÉQUILIBRE COMMERCIAL DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE CANADIENNE, 2005-2014 (en millions de dollars courants)

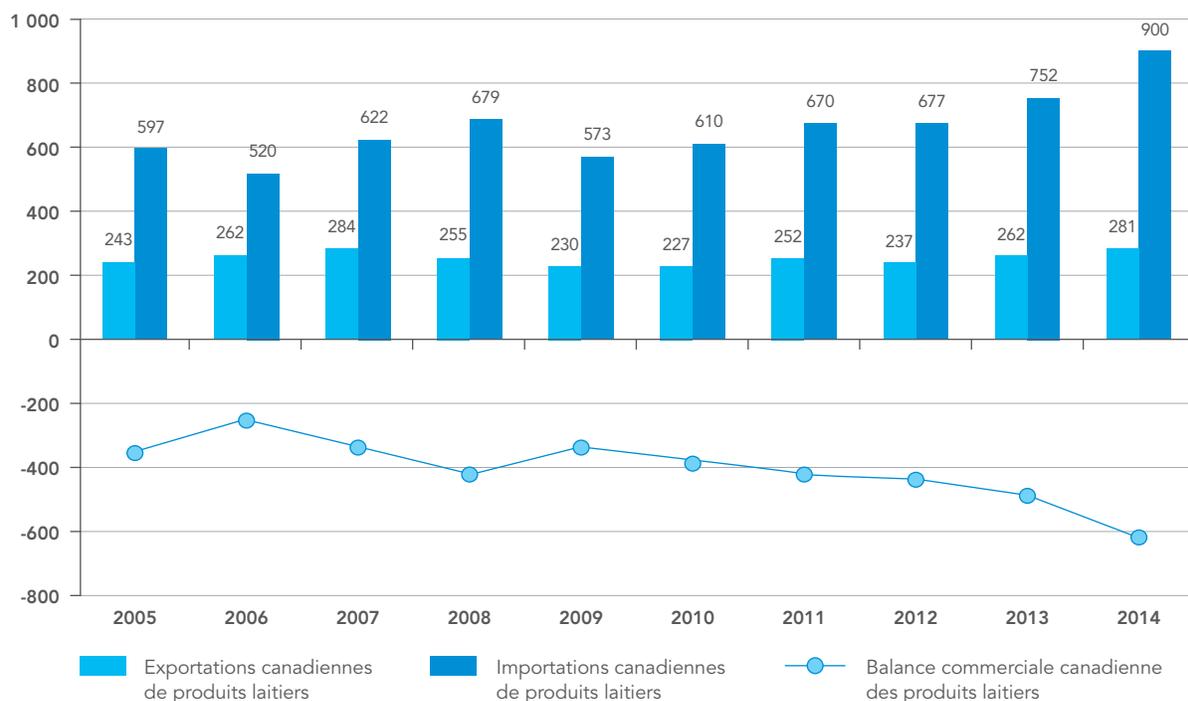


Figure 4.2

## Section 5 Le Partenariat transpacifique et l'industrie laitière canadienne

### Quel est l'impact de l'accord de Partenariat transpacifique sur l'industrie laitière canadienne ?

Selon l'estimation initiale du gouvernement, la somme de l'accès au marché des produits laitiers consenti par le Canada afin de conclure cet accord commercial s'élève à 3,25 % de la production laitière du Canada en 2016. Comme mentionné précédemment, les PLC continueront d'évaluer les impacts de l'accord au fur et à mesure que d'autres renseignements seront divulgués. Cependant, selon la composition des produits qui feront leur entrée sur le marché canadien, nous nous attendons à ce que les répercussions attribuables aux concessions soient plus élevées que ce qu'avait estimé le gouvernement et que l'accès accordé soit plutôt de 3,4 à 4 %.

Le lait remplacé en raison de cet accord ne sera jamais produit au Canada et entraînera des pertes de revenus annuels perpétuelles allant de 190 à 246 millions de dollars pour nos producteurs, et pour l'économie du Canada. Or, ces chiffres ne tiennent pas compte de l'impact de l'accès de 1,5 à 2 % que le Canada a accordé à l'UE en 2014 durant les négociations de l'AECG. Cet accord, qui n'a pas encore été ratifié par tous les pays participants, permettrait à l'UE de livrer 16 000 tonnes additionnelles de fromages fins et 1 700 tonnes supplémentaires de fromages industriels au Canada. Avec l'accès qu'il accorde au marché du fromage en vertu de l'AECG, le gouvernement cède entre 110 et 150 millions de dollars par année (en ce qui a trait à la transformation) en vente de fromage.

Afin de s'assurer que les producteurs laitiers canadiens ne subissent aucun impact négatif découlant de l'AECG et du PTP, le gouvernement du Canada a annoncé le 5 octobre 2015 de multiples mesures d'atténuation ainsi que 4,3 milliards de dollars en mesures d'indemnisation après la conclusion du PTP. Celles-ci comprennent :

- **Un Programme de garantie du revenu** (pour toutes les industries visées par la gestion de l'offre) : 2,4 milliards de dollars. Il s'agit de sommes garanties qui reviendront aux producteurs en fonction d'un montant déterminé par unité de production.
- **Un Programme de garantie de la valeur des quotas** (pour toutes les industries visées par la gestion de l'offre) : 1,5 milliard de dollars. En vertu de ce programme, il n'est pas garanti que les producteurs reçoivent un paiement. Ce programme fonctionnera plutôt comme une police d'assurance visant à protéger les producteurs en cas de baisse de la valeur de leurs quotas due à l'accord. Nous ne comprenons pas encore tout à fait la façon dont ce programme sera administré. **Cependant, les producteurs laitiers canadiens doutent que celui-ci mène à des paiements.** Ainsi, il serait pertinent d'envisager de destiner ces sommes à un autre usage.

- **Un Programme de modernisation de la transformation** : 450 millions de dollars. Il s'agit d'un programme de soutien visant à accroître la compétitivité par l'entremise d'investissements de même que les capacités techniques et de gestion. Dans le contexte actuel des négociations entre les producteurs laitiers et les transformateurs de produits laitiers quant à l'élaboration d'une stratégie des ingrédients commune, les investissements dans les installations de production d'ingrédients laitiers devraient être priorisés.

- **Initiative de développement de marché** (pour toutes les industries visées par la gestion de l'offre) : 15 millions de dollars sur 5 ans. Il s'agit d'un financement ajouté au Programme Agri-marketing pour aider les groupes visés par la gestion de l'offre à promouvoir et commercialiser leurs produits de qualité supérieure.

L'évaluation par les PLC de l'impact de l'accord du PTP évoluera à mesure que plus de renseignements seront dévoilés. Cependant, selon notre évaluation préliminaire, l'accès aux marchés accordé en vertu de celui-ci pourrait avoir un impact plus significatif sur l'industrie laitière canadienne que ce qui avait été suggéré à l'origine – les mesures d'indemnisation pourraient devoir être ajustées afin de s'assurer que les producteurs laitiers canadiens ne subissent aucun impact négatif découlant de cet accord. Nous sommes impatients de travailler avec le gouvernement sur cette question.

Les mesures d'atténuation et d'indemnisation sont essentielles pour faire en sorte que notre secteur demeure stable et continue de procurer des avantages substantiels aux économies rurales canadiennes. Cependant, ces mesures comprennent également plusieurs initiatives distinctes qui, selon nous, sont d'une très grande importance :

1. Respecter l'engagement du gouvernement d'indemniser les producteurs laitiers et les petits fromagers afin de réduire les impacts négatifs de l'AECG.
2. Empêcher les importations de protéines laitières incorrectement classifiées en s'assurant que l'Agence des services frontaliers du Canada fasse appliquer la réglementation frontalière existante, telle qu'elle devrait l'être, et s'assurer que l'Agence canadienne d'inspection des aliments fasse appliquer rigoureusement les normes de composition réglementées pour le fromage.
3. Colmater les brèches qui permettent de contourner les tarifs douaniers et qui sont dues au recours au Programme de report des droits du Canada plutôt qu'au Programme d'importation pour réexportation.

Ces trois éléments sont essentiels aux yeux des producteurs laitiers de circonscriptions de partout au pays. Peu importe que l'accord du PTP soit ou non accepté et ratifié par le nouveau Parlement, ces trois initiatives demeurent cruciales pour notre industrie et devraient tout de même être adoptées. **Pour une description plus détaillée de ces enjeux, veuillez consulter l'annexe C à la fin de ce document.**



**PTP = AUCUN IMPACT NÉGATIF POUR LES PRODUCTEURS LAITIERS CANADA**

**LE GOUVERNEMENT DU CANADA  
A ANNONCÉ DE MULTIPLES  
MESURES D'ATTÉNUATION AINSI  
QUE 4,3 MILLIARDS DE DOLLARS EN  
MESURES D'INDEMNISATION**

## Section 6 L'initiative proAction

La notion de durabilité n'a jamais été aussi importante pour les Canadiens. C'est pourquoi les PLC mettent en oeuvre l'initiative proAction. Cette dernière a pour objectif de fournir aux producteurs laitiers un cadre national efficace et intégré afin qu'ils maintiennent le leadership leur permettant de produire le lait le plus salubre et de la plus grande qualité qui soit. Par l'entremise de proAction, les producteurs laitiers canadiens prennent l'initiative d'établir, de respecter et de constamment améliorer des pratiques qui sont déjà reconnues comme étant parmi les meilleures au monde en matière de durabilité à la ferme. Les PLC sont perpétuellement en discussions avec leurs membres pour s'assurer que ce programme évolue bel et bien dans le but de correspondre aux meilleures pratiques de l'industrie. À cet égard, il faut reconnaître que proAction peut accroître de manière considérable la charge de travail des producteurs; mais ultimement, ces derniers comprennent l'importance d'aller encore plus loin pour obtenir et maintenir la confiance des consommateurs.

L'initiative proAction a vu le jour avec le lancement du programme Lait canadien de qualité en 1997 et sera complétée en 2023, moment où l'on s'attend à ce que 100 % des fermes laitières canadiennes aient obtenu la certification pour tous les volets du programme. Les six volets établiront des normes nationales pour la **qualité du lait**, la **salubrité des aliments**, le **bien-être animal**, la **traçabilité du bétail**, la **biosécurité** et l'**environnement** :

# INITIATIVE proAction 6 VOLETS

Les six volets établiront des normes nationales pour la **qualité du lait**, la **salubrité des aliments**, le **bien-être animal**, la **traçabilité du bétail**, la **biosécurité** et l'**environnement**

- 1. Qualité du lait** : Les producteurs laitiers canadiens respectent rigoureusement, tous les jours, des critères de qualité du lait réglementés afin d'évaluer la qualité du lait à la ferme. Afin de maintenir notre bonne réputation, il importe que les normes canadiennes de qualité du lait demeurent élevées.
- 2. Salubrité des aliments** : Le programme Lait canadien de qualité (LCQ) est conçu pour contribuer à prévenir, surveiller et réduire les risques relatifs à la salubrité des aliments à la ferme, par exemple la contamination du lait. Le programme LCQ permet aux producteurs de prouver au fil du temps, à des agents de validation à la ferme, qu'ils continuent de satisfaire aux exigences du programme.
- 3. Bien-être animal** : Bien traiter nos animaux et leur offrir d'excellents soins constitue l'une des plus importantes priorités de l'industrie laitière canadienne. Avec proAction, les producteurs devront se conformer à un programme novateur d'évaluation du bien-être animal basé sur les exigences du *Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins laitiers*. Le Code a été distribué à tous les producteurs laitiers du Canada, et sa validité a été testée dans des fermes en 2013, puis à nouveau en 2014. La formation à la ferme est maintenant commencée.





**4. Traçabilité du bétail** : Aujourd'hui, le lait est traçable de la ferme au consommateur partout au Canada. Une étiquette est systématiquement apposée sur chaque bovin depuis l'entrée en vigueur de la réglementation fédérale en 2001. Notre capacité de tracer nos animaux et leurs déplacements est essentielle pour maintenir la confiance des consommateurs dans notre industrie.

**5. Biosécurité** : Les Producteurs laitiers du Canada ont travaillé avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) afin de créer la Norme nationale – Biosécurité pour les fermes laitières canadiennes, publiée en 2013. La clé de la biosécurité est la prévention; toutefois, si une maladie animale se déclare dans une ferme, les producteurs travaillent en étroite collaboration avec les vétérinaires afin de la contrôler et d'atténuer les risques de manière à ce qu'elle ne quitte pas la ferme.

**6. Environnement** : L'industrie laitière déploie des efforts considérables pour améliorer l'efficacité et favoriser l'innovation afin de réduire son impact sur l'environnement. Des investissements sont réalisés afin de réduire l'utilisation d'énergie; d'améliorer la gestion de l'eau, du sol et des éléments nutritifs; de s'adapter à la variabilité du climat; d'accroître la biodiversité; d'augmenter la résilience; et de réduire les déchets. Le volet Environnement de proAction est basé sur les plans environnementaux de la ferme des provinces et aborde quatre sujets prioritaires : entreposage du fumier, gestion du fumier et des éléments nutritifs, gestion de l'eau, et usage et entreposage des produits chimiques.

En créant un cadre pour l'action et l'innovation dans tous ces domaines, l'initiative proAction permettra collectivement aux producteurs de faire preuve d'une gérance responsable envers leurs animaux et l'environnement tout en produisant de manière durable des aliments de grande qualité, salubres et nutritifs pour les consommateurs. Comme mentionné, la mise en œuvre de l'initiative proAction est un processus continu, et les différents programmes en sont actuellement à diverses étapes de développement. Toutefois, nous sommes fiers de faire état du succès que nous avons obtenu à ce jour dans la mise en œuvre de cette initiative. À l'heure actuelle, au Canada :

- 95 % des fermes laitières ont été inspectées au cours des 2 dernières années.
- Dans 100 % des réservoirs à lait à la ferme et des camions de lait, des échantillons sont prélevés pour contrôler la qualité du lait.
- 97 % des fermes sont actuellement inscrites au programme LCQ (salubrité des aliments).
- Tout le lait fait l'objet d'un prélèvement d'échantillon à la ferme afin de permettre à l'industrie de retracer des problèmes potentiels qui pourraient survenir une fois que le lait a quitté la ferme.
- 70 % des fermes laitières disposent d'un plan environnemental de la ferme et d'un plan d'action établis afin d'améliorer des conditions environnementales précises à la ferme.
- La production de 1 kilogramme (kg) de lait canadien nécessite seulement 20 litres (l) d'eau et n'émet que 1 kg de dioxyde de carbone, ce qui est comparable, voire inférieur aux empreintes en eau et en carbone du lait produit dans d'autres pays producteurs de lait.

**NOUS SOMMES  
FIERS DE FAIRE  
ÉTAT DU SUCCÈS  
QUE NOUS AVONS  
OBTENU À CE  
JOUR DANS LA  
MISE EN ŒUVRE  
DE CETTE  
INITIATIVE**



## Section 7 Étiquetage

Nous vivons à l'ère de l'information, et les consommateurs souhaitent plus que jamais savoir de quoi sont faits les aliments qu'ils consomment. Bien que l'étiquetage des aliments contienne une foule de renseignements, ceux-ci ne sont pas toujours clairs et précis – ni faciles à trouver et à lire. De plus, la liste d'ingrédients figurant sur l'étiquette d'un produit indique seulement en quoi consistent les ingrédients; les proportions, quant à elles, ne sont pas listées. Il est donc difficile pour un consommateur de comparer adéquatement les produits, et d'évaluer lesquels répondent le mieux à leurs besoins nutritionnels ou présentent la qualité désirée.

**Les producteurs laitiers canadiens** savent que les consommateurs canadiens se soucient de ce que contiennent leurs aliments. À cet égard, nous croyons que le système de déclaration quantitative des ingrédients (QUID) sur l'étiquetage des aliments, qui énonce le pourcentage de chaque ingrédient contenu dans un aliment, serait la meilleure méthode d'étiquetage pour aider les consommateurs. Cette déclaration leur permettrait de comparer les produits en fonction de la qualité de leurs ingrédients et d'éviter les allégations trompeuses sur les étiquettes des aliments. Le QUID n'est pas encore utilisé au Canada, mais l'est ailleurs, entre autres dans l'UE.

En tant que producteurs laitiers, nous sommes fiers des produits que nous fabriquons et de leur authenticité. Ainsi, pour appuyer les consommateurs canadiens, **nous demandons au gouvernement du Canada d'exiger la déclaration quantitative des ingrédients (QUID) sur l'ensemble des étiquettes nutritionnelles.**

### Étiquetage nutritionnel

Les PLC ont émis des commentaires sur la proposition publiée le 13 juin 2015 dans la *Gazette du Canada* 1 (GC1) (Vol. 149, no 24) concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (*étiquetage nutritionnel, autres dispositions d'étiquetage et colorants alimentaires*), de même que sur les fiches d'information connexes. Voici les trois principaux enjeux qu'ont soulevés les PLC relativement aux produits laitiers (les documents peuvent être fournis sur demande).

**LES PRODUCTEURS LAITIERS  
CANADIENS SAVENT QUE LES  
CONSOMMATEURS CANADIENS  
SE SOUCIENT DE CE QUE  
CONTIENNENT LEURS ALIMENTS**



## Recommandations des PLC :

### 1

La valeur quotidienne (VQ) pour les sucres devrait être abandonnée, et d'autres options devraient être envisagées pour s'attaquer au problème de l'apport excessif en sucres et en sucres ajoutés; Santé Canada (SC) propose que le tableau de la valeur nutritive (TVN) comprenne un pourcentage de la valeur quotidienne (% VQ) basé sur une consommation maximale de 100 g par jour pour les sucres afin de permettre aux consommateurs d'évaluer les produits alimentaires en fonction de leur teneur en sucre. Cependant, dans cette proposition, on ne fait pas la distinction entre les sucres naturels présents dans les aliments et les sucres ajoutés. Ainsi, la déclaration d'un % Q pour les sucres totaux tiendra compte de la teneur en sucre naturel des produits laitiers. Cette déclaration sera donc inappropriée puisqu'elle amènera les consommateurs à croire, à tort, qu'ils devraient les éviter. Par exemple, une portion de 250 ml de lait nature serait étiquetée comme fournissant de 11 à 13 % de la VQ (selon la teneur en matières grasses) et une portion de 175 g de yogourt aromatisé serait étiquetée comme fournissant de 19 à 25 % de la VQ, alors qu'une valeur de 15 % sera définie comme étant « beaucoup » d'un élément nutritif donné.

### 2

**Les PLC soutiennent la décision d'abandonner la déclaration obligatoire du % VQ pour les gras trans. Les PLC suggèrent également que SC aille encore plus loin et n'exige plus l'étiquetage des acides gras trans pour les produits alimentaires dont le gras provient exclusivement de la viande de ruminants ou de produits laitiers.** (Veuillez consulter l'information sur les gras trans dans la section sur la nutrition pour connaître les arguments.)

### 3

**Les conditions permettant l'utilisation de l'allégation «excellente source» pour le calcium devraient être révisées, dans un contexte où la VQ pour certains éléments nutritifs est plus élevée, dans le but de favoriser l'éducation des consommateurs sur les principales sources de ces éléments nutritifs.** Les PLC croient que les VQ devraient être établies en tenant compte des allégations sur la teneur en éléments nutritifs afin de bien répondre aux besoins relatifs à l'étiquetage nutritionnel, qui sont d'aider les consommateurs à faire de meilleurs choix alimentaires et de réduire la présence d'information qui pourrait porter à confusion sur les étiquettes nutritionnelles. Avec la révision de l'étiquetage nutritionnel, la VQ a été considérablement accrue pour plusieurs micronutriments, dont le calcium et le fer, deux micronutriments pour lesquels la déclaration est obligatoire sur le TVN. L'apport en ces deux micronutriments est inadéquat chez les Canadiens. Ainsi, SC les a identifiés comme étant préoccupants du point de vue de la santé publique.

## Section 8 Nutrition

Les PLC croient, et la recherche scientifique l'a prouvé à maintes reprises, que la consommation quotidienne de produits laitiers est une composante importante d'une saine alimentation. Au Canada, **deux adultes sur trois ne consomment pas le nombre minimal de portions** de produits laitiers recommandé par le Guide alimentaire canadien (qui recommande de 2 à 3 portions par jour, selon l'âge). Ce problème est particulièrement présent chez les gens de plus de 71 ans. En effet, plus de 80 % des gens de ce groupe d'âge ne consomment pas le nombre de portions recommandé. La faible consommation de lait est également problématique chez les adolescentes – seulement 17 % des jeunes filles de 10 à 16 ans consomment assez de produits laitiers.

Or, les produits laitiers constituent un élément important d'un mode de vie sain et d'une alimentation nutritive. Ils contiennent jusqu'à 16 éléments nutritifs, et plusieurs études ont démontré qu'ils pourraient contribuer à réduire le risque de certaines maladies ou conditions, telles que l'obésité, le diabète de type 2, l'hypertension, l'ostéoporose et le cancer colorectal. Chez les PLC, nous croyons qu'il est important que les gens connaissent les faits, et c'est pourquoi nous avons une équipe de diététistes, qui fournissent de l'information scientifique factuelle et à jour sur un vaste éventail de sujets en lien avec la nutrition, mais principalement sur les produits laitiers. Nos diététistes distinguent les faits de la fiction – déboulonnant les mythes sur les produits laitiers et énumérant leurs bienfaits connus – et mettent en place des programmes novateurs visant à promouvoir de saines habitudes alimentaires.



PROGRAMME  
DU LAIT  
DES ÉCOLES  
ÉLÉMENTAIRES

### Programme du lait dans les écoles élémentaires

Il est important pour les gens d'adopter une alimentation équilibrée et nutritive, peu importe leur âge. Toutefois, c'est particulièrement le cas pour les jeunes enfants, qui en sont à un stade crucial de leur croissance et qui acquièrent des habitudes en lien avec les boissons et les aliments qui les suivront toute leur vie. Actuellement, 63 % des enfants canadiens âgés de 4 à 9 ans atteignent les recommandations quotidiennes en ce qui concerne la consommation de lait. Bien que ce nombre ne soit pas mauvais en soit, à un âge aussi important du développement de l'enfant, il n'est pas non plus idéal. Et malheureusement, au fur et à mesure que les enfants vieillissent, les chiffres se détériorent : seulement 39 % des garçons et 17 % des filles de 10 à 16 ans atteignent les recommandations quotidiennes pour la consommation de lait.

Il est donc encore important de déployer les efforts requis afin de s'assurer que tous nos enfants profitent des bienfaits associés à la consommation des portions quotidiennes

recommandées de produits laitiers. Pour cette raison, les PLC sont fiers de soutenir le Programme du lait dans les écoles élémentaires à l'échelle du Canada, qui permet d'offrir du lait frais et froid dans les écoles du pays afin de faire en sorte que les enfants disposent des éléments nutritifs et de l'énergie dont ils ont besoin pour se concentrer et offrir le meilleur d'eux-mêmes. Par exemple, en Ontario, notre Programme du lait dans les écoles élémentaires célèbre son 26<sup>e</sup> anniversaire. Plus de 70 % des écoles primaires se sont inscrites au programme. Ce dernier met plusieurs outils variés à la disposition des écoles, responsables du lait et autres bénévoles, leur permettant d'offrir chaque jour du lait frais à plus d'un million d'élèves de la province. Des programmes additionnels existent également dans d'autres provinces. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le programme est financé par l'industrie laitière et le ministère de l'Agriculture de la province, et permet aux enfants d'acheter chaque jour un berlingot de 250 ml de lait frais, froid et nutritif à l'école pour seulement 0,40 \$. Le programme du Nouveau-Brunswick est quant à lui financé en partie par l'industrie laitière et permet aux enfants d'acheter un berlingot de 250 ml pour seulement 0,45 \$. Les exemples précédents ne sont que quelques-unes des initiatives entreprises par les PLC pour accroître la consommation de lait quotidienne des enfants d'âge primaire et s'assurer qu'ils développent de saines habitudes alimentaires au moment le plus crucial.

### Sodium

Dans la lettre de mandat du ministre de la Santé, le gouvernement a affirmé son engagement à mettre en place des règles plus sévères pour réduire l'apport de sel dans les aliments transformés.

Les PLC reconnaissent l'importance pour la santé publique de réduire l'apport en sodium de la population canadienne et aimeraient collaborer avec le nouveau gouvernement à ce sujet. Toutefois, il est important de reconnaître que le sel (chlorure de sodium) est un ingrédient clé pour assurer la salubrité de plusieurs aliments comme le fromage. De plus, certains éléments doivent être pris en compte lorsqu'il est question de réduction du sodium dans ces aliments, notamment d'importants obstacles techniques, des lacunes sur le plan des connaissances ainsi que des considérations relatives à la salubrité des aliments.

# LES PRODUITS LAITIERS CONSTITUENT UN ÉLÉMENT IMPORTANT D'UN MODE DE VIE SAIN ET D'UNE ALIMENTATION NUTRITIVE

## Contexte :

- Les PLC soutiennent le plan de réduction du sodium de SC ainsi que les cibles de réduction du sodium qu'a publiées l'organisme en juin 2012. De plus, ils participent activement aux efforts de réduction du sodium au Canada.
- Les PLC ont financé une importante étude s'échelonnant sur deux ans afin de fournir les données scientifiques essentielles pour permettre de déterminer un seuil de réduction atteignable, mais sans danger, de la teneur en sodium des fromages canadiens.
- En plus d'être utilisé pour le goût, le sel est employé dans le procédé de fabrication du fromage pour ses nombreuses propriétés fonctionnelles : contrôle microbien et enzymatique, contrôle de l'humidité, texture et salubrité des aliments.
- Bien que la réduction du sodium dans le fromage soit associée à certains obstacles techniques et à des considérations relatives à la salubrité des aliments, il est important de noter que **la vaste majorité des fromages se trouvent déjà sous la cible de réduction du sodium de 2016 établie pour les diverses catégories de fromages.**
- En dépit de sa teneur en sodium, plusieurs études ont invariablement montré que le fromage n'a pas d'impact nuisible sur la tension artérielle.

Nous disions donc que les PLC reconnaissent l'importance de réduire l'apport en sodium des Canadiens, tel que stipulé dans la lettre de mandat. Toutefois, ils sont préoccupés par la méthodologie qui pourrait être employée pour atteindre cet objectif – c'est-à-dire que cette initiative pourrait amener le gouvernement à déposer à nouveau le projet de loi C-460. Ce projet de loi proposait que l'étiquette de tout aliment préemballé qui excède les niveaux de sodium fixés par SC contienne un avertissement suggérant que le produit accroît les risques d'hypertension, de crise cardiaque et d'accident vasculaire cérébral en raison de sa teneur élevée en sodium. Il proposait également que la VQ pour le sodium dans le TVN affiché sur les emballages alimentaires soit réduite pour passer de 2 400 à 1 500 milligrammes (mg)/jour.



### Les PLC sont préoccupés par plusieurs éléments de ce projet de loi, entre autres les suivants :

- La stratégie de réduction du sodium de SC établit des limites maximales pour 2016 (phase 3). Dans les phases 1 et 2, SC déterminait seulement des limites pour les moyennes pondérées en fonction des ventes (MPV), alors que la phase 3 prévoit à la fois des MPV et des limites maximales. Or, les MPV impliquent que ce ne sont pas tous les aliments d'une catégorie donnée qui doivent respecter les limites pour le sodium établies pour cette catégorie. Les MPV visent à cibler les produits qui occupent la part la plus importante du marché afin de réduire efficacement l'apport en sodium de la population canadienne. Il serait ainsi inapproprié d'utiliser une MPV pour des aliments individuels et de demander aux entreprises d'apposer un avertissement sur l'étiquette de leurs produits qui excèdent cette limite quant à la MPV.
- En effet, certains aliments pourraient excéder la cible maximale pour le sodium établie par SC et tout de même fournir moins de 10 % de la VQ pour le sodium fixée conformément aux normes régissant l'étiquetage nutritionnel. Ce serait le cas pour des aliments tels que le pain, le fromage Cheddar, le beurre d'arachide et les céréales à déjeuner. Or, en fonction de la VQ, ces aliments seraient plutôt acceptables d'un point de vue nutritionnel, puisque SC considère qu'un aliment contient beaucoup d'un élément nutritif lorsqu'il fournit au moins 15 % de la VQ par portion. Inversement, certains aliments riches en sodium pourraient ne pas excéder les cibles maximales pour le sodium, mais tout de même contenir d'importantes quantités de sodium équivalant à beaucoup plus de 15 % de la VQ par portion. Par exemple, avec une cible maximale pour le sodium, les croustilles fourniraient 18 %, la sauce soya 27 % et la chapelure 42 % de la VQ.

Or, malgré leur teneur élevée en sodium, il ne **serait pas** obligatoire que l'étiquette de ces produits présente un avertissement.

- Les aliments importés, par exemple le fromage importé, ne sont pas ciblés par cette stratégie – il ne serait donc pas requis qu'ils présentent une teneur réduite en sodium ou arborent un avertissement sur leur étiquette. Les consommateurs pourraient ainsi penser, à tort, que les fromages importés sont préférables aux versions canadiennes – ou pourraient se tourner vers les fromages importés pour obtenir la saveur qu'ils aiment. Dans les deux cas, l'industrie canadienne du fromage risque d'être considérablement pénalisée.
- Des données scientifiques indiquent que la réduction de l'apport en sodium à 1 500 mg/jour pourrait entraîner un apport inadéquat en divers éléments nutritifs. Pour atteindre ce niveau, la consommation d'une variété d'aliments nutritifs, notamment de fromage, devrait être grandement réduite. Ainsi, les besoins en de nombreux autres éléments nutritifs pourraient ne pas être comblés. Par ailleurs, en 2013, l'Institute of Medicine (IoM) a publié un rapport intitulé *Sodium Intake in Populations: Assessment of Evidence*, qui appuie les recommandations de réduction de l'apport en sodium, mais est contre la réduction de l'apport en sodium en deçà de 2 300 mg/jour. Depuis, depuis janvier 2014, Hypertension Canada a également révisé sa limite recommandée pour l'apport en sodium, la faisant passer de 1 500 à 2 000 mg/jour.

**LES CONSOMMATEURS  
POURRAIENT AINSI PENSER,  
À TORT, QUE LES FROMAGES  
IMPORTÉS SONT PRÉFÉRABLES  
AUX VERSIONS CANADIENNES**





## Sucres ajoutés

Dans la lettre de mandat du ministre de la Santé, le gouvernement a affirmé son engagement à améliorer l'étiquetage des aliments pour donner plus de renseignements sur les sucres ajoutés également.

Selon les PLC, il est important que les efforts relatifs au sucre et/ou aux sucres ajoutés (y compris ceux en lien avec l'étiquetage des aliments) soient axés sur les aliments présentant une faible valeur nutritionnelle tels que les boissons gazeuses, les autres boissons avec sucre ajouté pauvres en éléments nutritifs, les bonbons et les desserts. En ce qui a trait au sucre, les aliments présentant une valeur nutritionnelle élevée tels que les produits laitiers, les produits céréaliers de grains entiers et les fruits – même les variétés avec sucre ajouté – ne constituent pas le principal problème et ne devraient ainsi pas être au centre du débat. L'American Heart Association présente l'information suivante dans son site Web : « *Les sucres sont-ils tous mauvais? Non, mais les sucres ajoutés augmentent la teneur en calories et n'ajoutent aucune valeur nutritive aux aliments. L'ajout d'une quantité limitée de sucres aux aliments qui fournissent des éléments nutritifs importants – par exemple les produits céréaliers de grains entiers, et le lait ou le yogourt aromatisé – pour en améliorer la saveur, particulièrement pour les enfants, constitue un meilleur usage des sucres ajoutés que l'ajout de sucre aux aliments pauvres en éléments nutritifs.* » Il s'agit d'un élément important, et celui-ci devrait faire partie des messages du gouvernement sur le sujet du sucre.

De plus, si l'on encourage les Canadiens à consommer moins de sucres totaux ou de sucres ajoutés sans considérer le véritable impact des aliments sur les risques pour la santé, on envoie un message erroné selon lequel certains aliments, par exemple les yogourts avec sucre ajouté et le lait au chocolat, augmentent le risque de problèmes de santé et de maladie, alors que ce n'est pas le cas. Conséquemment, cela pourrait amener les Canadiens à limiter leur consommation de produits laitiers et de légumes et fruits, malgré le fait que ces aliments sont nutritifs et qu'ils jouent un rôle important en fournissant des éléments nutritifs qui font souvent défaut dans l'alimentation. En fait, cette pratique ne ferait qu'exacerber encore davantage le problème de sous-consommation de ces aliments. Les PLC croient donc sincèrement qu'une distinction devrait être faite entre les aliments riches et les aliments pauvres en éléments nutritifs pour ce qui a trait à la teneur en sucre.

Il est également extrêmement important qu'aucun accent excessif ne soit mis sur la teneur en sucre naturel d'aliments nutritifs tels que les produits laitiers et les fruits, et que le sucre naturellement présent dans ces aliments ne soit pas souligné dans les communications ou les initiatives (p. ex. : l'étiquetage nutritionnel).

Pour plus d'information, veuillez consulter le dossier qu'ont soumis les PLC sur l'étiquetage nutritionnel. (Celui-ci peut être fourni sur demande.)

... on envoie un  
**message erroné** selon  
lequel certains aliments,  
par exemple les yogourts  
avec sucre ajouté et le lait  
au chocolat, augmentent le  
risque de problèmes de santé  
et de maladie, alors que  
**ce n'est pas le cas**

## Les gras trans

Dans la lettre de mandat du ministre de la Santé, le gouvernement a affirmé son engagement à mettre en place des règles plus sévères pour éliminer les gras trans.

### La situation aux États-Unis :

La Food and Drug Administration (FDA) a rendu une décision finale selon laquelle il n'existe plus de consensus parmi les experts qualifiés indiquant que les huiles partiellement hydrogénées, qui constituent la principale source alimentaire d'acides gras trans industriels, sont généralement reconnues comme étant sécuritaires pour tout usage dans les aliments destinés aux humains. Cette mesure répond, en partie, aux pétitions de citoyens, et les décisions finales ont été fondées sur les données scientifiques existantes et sur les conclusions tirées par des panels d'experts scientifiques, qui établissent les risques pour la santé associés à la consommation de gras trans. La FDA a fixé une période de transition pour se conformer aux règlements de 3 ans.

### La position des PLC :

Comme c'est le cas aux États-Unis, ce sont les gras trans industriels, et non pas les gras trans en général, qui devraient être la cible des actions et communications du gouvernement à cet égard. **Il est important pour le gouvernement de comprendre la distinction entre les gras trans industriels et ceux d'origine naturelle :**

- Les données scientifiques sont claires à ce sujet : dans les quantités habituellement consommées, les gras trans d'origine naturelle présents dans les produits laitiers et la viande de ruminants n'ont pas d'effets nuisibles sur la santé cardiovasculaire, et les faibles apports actuels en gras trans d'origine naturelle ne constituent pas un problème de santé publique. Par conséquent, les experts et organisations de partout dans le monde, par exemple Les diététistes du Canada et le Groupe d'étude sur les graisses trans, insistent sur la nécessité de réduire les gras trans industriels, et non pas ceux d'origine naturelle. Les efforts devraient donc être axés sur les gras trans industriels présents dans les aliments transformés.

- Contrairement aux fabricants d'aliments, qui peuvent modifier la formulation de leurs produits pour en retirer les gras trans industriels, les producteurs laitiers ne peuvent pas retirer les gras trans d'origine naturelle des produits laitiers. Il en est de même pour les viandes de ruminants.
- L'approche à facettes multiples entreprise dans le but de réduire les gras trans dans les aliments canadiens a été couronnée de succès. Selon SC, les apports en gras trans ont fortement chuté au Canada. La consommation de gras trans a en effet diminué de 60 % depuis 2009. Par ailleurs, une étude récente de l'Université de Toronto a démontré que 97 % des produits alimentaires emballés étaient conformes aux cibles volontaires pour les gras trans en 2011, alors que seulement 75 % étaient conformes en 2009. Dans ce contexte, il est crucial de mettre l'accent sur les gras trans industriels et non pas sur tous les gras trans dans les communications et les autres initiatives, par exemple celles liées à l'étiquetage nutritionnel. Si les communications et autres initiatives, par exemple celles liées à l'étiquetage nutritionnel, ne sont pas axées uniquement sur les gras trans industriels, les consommateurs pourraient croire, à tort, que les aliments tels que le bœuf maigre et les produits laitiers sont d'importantes sources de gras trans et qu'ils devraient les éviter ou en limiter la consommation.
- Le fait de ne pas faire la distinction entre les gras trans d'origine naturelle et les gras trans industriels pourrait également aggraver la sous-consommation de produits laitiers. Les produits laitiers sont riches en éléments nutritifs et sont une bonne source de protéines de haute qualité de même que de nombreux autres éléments nutritifs importants, tels que le calcium, le potassium, la vitamine D et les vitamines B.
- Les données existantes indiquent que les gras trans d'origine naturelle, consommés selon les quantités habituelles, ne présentent pas de risques pour la santé. De plus, des données scientifiques émergentes suggèrent que les acides gras trans des ruminants entraînent un impact bénéfique potentiel sur plusieurs aspects relatifs à la santé.



La consommation de **gras trans** au Canada a diminué de



**60 %**

**DEPUIS 2009**



## Marketing auprès des enfants

Dans la lettre de mandat du ministre de la Santé, le gouvernement a affirmé son engagement à imposer de nouvelles restrictions en matière de commercialisation des boissons et aliments malsains pour les enfants, comme celles qui sont en vigueur au Québec.

Les PLC reconnaissent l'importance des efforts politiques déployés pour réduire l'obésité chez les enfants. Cependant, ces efforts devraient être fondés sur des données scientifiques et ne devraient pas entraîner des conséquences non intentionnelles, par exemple faire en sorte de limiter la consommation d'aliments riches en éléments nutritifs et nuire à l'apport en éléments nutritifs importants. Les PLC sont préoccupés par ces potentielles conséquences non intentionnelles, puisque selon la définition choisie, des aliments nutritifs tels que le fromage et le yogourt aromatisé pourraient être considérés comme étant malsains. Ainsi, les PLC souhaitent faire partie des discussions sur cet enjeu à la fois complexe et important.

**LES PLC  
RECONNAISSENT  
L'IMPORTANCE  
DES EFFORTS  
POLITIQUES  
DÉPLOYÉS POUR  
RÉDUIRE  
L'OBÉSITÉ CHEZ  
LES ENFANTS**

## Enrichissement en vitamine D

L'enrichissement obligatoire du lait en vitamine D constitue depuis longtemps une importante stratégie de santé publique pour réduire la prévalence de carence en vitamine D de la population canadienne. Il a été proposé dans la *Gazette du Canada* 1 que la VQ pour la vitamine D soit révisée en fonction du plus récent apport nutritionnel de référence (ANREF). Ainsi, la VQ passerait de 200 à 800 UI. Pour s'assurer que les Canadiens puissent respecter les nouvelles recommandations, SC est à la recherche de moyens pour accroître la présence de vitamine D dans l'approvisionnement alimentaire.

Il est important d'ajuster l'enrichissement du lait en vitamine D pour refléter la VQ révisée afin que les Canadiens puissent continuer de miser sur le lait qu'ils consomment pour combler de manière équivalente leurs besoins en vitamine D. Par ailleurs, au cours des 20 dernières années, la consommation de produits laitiers a changé – la consommation de lait a diminué, alors que celle de fromage et de yogourt a augmenté. Une révision de la politique d'enrichissement en vitamine D au Canada visant à accroître le niveau d'enrichissement obligatoirement requis dans le lait et un élargissement, sur une base volontaire, de l'enrichissement du yogourt et du fromage seraient des mesures cohérentes avec les recommandations du *Guide alimentaire canadien* pour le groupe Lait et substituts.

### Demandes des PLC :

- a) **Ajuster l'enrichissement obligatoire du lait en vitamine D en fonction de la nouvelle VQ de 800 unités internationales afin que la population canadienne puisse continuer de miser sur le lait pour combler ses besoins en vitamine D.**
- b) **Étendre cet enrichissement au yogourt et au fromage sur une base volontaire.**





# Conclusion

À titre de membre élu au Parlement, les électeurs canadiens et les intervenants du gouvernement font appel à vous pour obtenir conseils et assistance, et pour créer et soutenir des politiques qui auront le potentiel de produire un impact positif dans leur vie. Nous espérons que la lecture de ce document d'information vous aura permis de mieux comprendre le secteur laitier canadien – notre histoire, nos défis et les choses qui en font un acteur unique et dynamique de l'économie du Canada et de son secteur rural. Nous sommes impatients de travailler en étroite collaboration avec vous en vue d'assurer la stabilité et la prospérité de l'industrie laitière canadienne et du système de gestion de l'offre pour les générations futures.

Le personnel des PLC communiquera prochainement avec votre équipe afin de planifier une réunion. D'ici là, n'hésitez surtout pas à contacter notre directrice générale, Caroline Emond, si vous avez des questions. Nous sommes impatients de vous rencontrer, ainsi que votre personnel, et de discuter plus en détail de celles-ci.

Cordialement,

**Les Producteurs laitiers du Canada**



# Annexes





## **Annexe A Résultats** du sondage d'Environics – votre opinion est importante pour nous!

À l'été 2015, les PLC ont réalisé un sondage afin de connaître l'opinion de la population canadienne sur l'industrie laitière et les nombreux défis auxquels elle fait face. Le sondage téléphonique a été réalisé par Environics auprès d'un échantillon de 1 707 Canadiens. Les résultats ont été pondérés statistiquement pour assurer que l'âge et le sexe des répondants de l'échantillon reflètent ceux de la population selon le recensement de 2011. La marge d'erreur était de plus ou moins 2,4 points de pourcentage (et l'intervalle de confiance, de 95 %).

**NOUS SOMMES FIERES DE  
RAPPORTER QUE LA VASTE  
MAJORITÉ DES CANADIENS  
SOUTIENNENT NOTRE INDUSTRIE  
ET RECONNAISSENT LA QUALITÉ  
DE NOS PRODUITS, NOTRE IMPACT  
SUR LES COMMUNAUTÉS ET LA  
NÉCESSITÉ D'AVOIR DU LAIT  
CANADIEN FRAIS SUR LE MARCHÉ**



## VOICI CERTAINES DES PRINCIPALES CONCLUSIONS DE CE SONDAGE :

### Impressions générales sur l'industrie laitière canadienne

85 %

des Canadiens croient qu'il est **important que notre gouvernement protège** notre industrie laitière dans toutes les négociations de libre-échange.

90 %

des Canadiens croient que le fait d'acheter du lait canadien a **des répercussions positives pour l'ensemble de la communauté**, et non seulement pour les producteurs.

86 %

des Canadiens croient que l'industrie laitière canadienne est **stable et fiable**.

---

### Importance du lait canadien pour les consommateurs canadiens

91 %

des Canadiens affirment qu'il est important que le lait qu'ils utilisent soit **produit au Canada**.

70 %

des Canadiens affirment qu'ils préféreraient du **lait canadien** qui coûte un peu plus cher que du lait étranger moins cher.

# FAQ

## Annexe B Foire aux questions sur l'industrie laitière

**Q** Si nous ouvrions nos frontières aux produits étrangers, aurions-nous accès à des produits laitiers moins chers sans aucune autre conséquence significative ?

**R** Non. Comme discuté précédemment, les prix au Canada sont similaires à ceux des autres pays, et les données empiriques historiques ne soutiennent pas l'allégation selon laquelle ouvrir nos frontières et déréglementer notre industrie feraient en sorte de réduire les prix pour les consommateurs. Toutefois, la question du prix n'est qu'un des éléments concernés. L'un des enjeux encore plus cruciaux consiste à prédire les conséquences de l'ouverture de nos frontières sur les consommateurs canadiens.

Il est important de comprendre que l'industrie laitière canadienne adhère, de son propre chef, à des normes de qualité et de salubrité inégalées. Celles-ci sont rigoureusement établies et respectées par tous les producteurs grâce aux programmes proAction et Lait canadien de qualité. Vous avez déjà confiance en la qualité et la salubrité des produits laitiers canadiens – en revanche, il est difficile de savoir ce que contiennent les produits étrangers qui ne sont pas soumis à des normes similaires.

De plus, les fermes familiales canadiennes ont très à cœur la sécurité et la qualité de vie de tous leurs animaux. Conformément à proAction, toutes les fermes canadiennes doivent adhérer au *Code de pratiques pour le soin et la manipulation de bovins laitiers*, qui est reconnu par les groupes de défense des animaux comme étant le meilleur ensemble de normes et le plus proactif au monde en matière de bien-être animal. Il est manifestement impossible d'avoir la certitude que les mêmes normes strictes sont appliquées à l'étranger.

**Q** Le Canada est-il le seul pays à protéger certains secteurs névralgiques ? La gestion de l'offre constitue-t-elle un obstacle au commerce international ?

**R** Pas du tout. Tous les pays ont des secteurs vulnérables qu'ils souhaitent protéger. Les États-Unis, par exemple, restreignent depuis longtemps les importations de sucre et de produits laitiers; le Japon possède un long historique de protectionnisme dans le secteur du riz; et la Nouvelle-Zélande a toujours ardemment défendu son programme pharmaceutique. De plus, la gestion de l'offre n'a jamais empêché le Canada de conclure des accords de commerce international. Depuis 1994, le Canada a négocié 13 accords commerciaux avec 53 pays – tout en maintenant la gestion de l'offre<sup>2</sup>.



## Q Est-il possible pour de nouveaux joueurs de faire leur entrée sur le marché en vertu du système actuel ?

**R** Oui. Chaque province canadienne dispose maintenant d'un programme d'aide au démarrage pour faciliter l'arrivée de nouveaux joueurs dans l'industrie – et quelques-unes ont même amélioré leur programme compte tenu de la rétroaction des participants. À l'heure actuelle, les programmes d'aide au démarrage prêtent ou allouent du quota aux nouveaux producteurs, ce qui leur permet de bénéficier des revenus associés à la vente de lait additionnel sans devoir payer pour ce quota supplémentaire. En fait, plus de jeunes producteurs se lancent dans l'industrie laitière parce que la gestion de l'offre leur offre prévisibilité et stabilité – et non pas malgré la gestion de l'offre.

## Q La possibilité d'exporter créerait-elle des débouchés économiques additionnels pour les producteurs laitiers canadiens en leur permettant de vendre leurs produits dans des marchés mondiaux en croissance ?

**R** Pas vraiment. Les marchés d'exportation sont souvent imprévisibles; ainsi, ils n'offrent pas toujours des revenus stables. Contrairement aux producteurs laitiers d'autres pays, qui sont souvent hautement subventionnés, les producteurs laitiers canadiens ne reçoivent aucune subvention du gouvernement. Or, cette situation crée des inégalités sur les marchés d'exportation. Les producteurs laitiers canadiens ont plutôt choisi de se concentrer sur le marché intérieur pour obtenir des revenus justes.

## Q Le lait canadien contient-il des hormones de croissance telles que la Somatotrophine bovine recombinante ?

**R** Non! Contrairement à ailleurs dans le monde, par exemple aux États-Unis, l'hormone de croissance bovine STbr est illégale au Canada. Tout le lait produit au Canada ne contient pas de STbr, c'est garanti. En ce qui concerne le lait produit dans d'autres pays, il n'existe pas de telle garantie.

## Q Les producteurs laitiers canadiens sont-ils riches ?

**R** Non. En 2013, le revenu moyen<sup>3</sup> d'un producteur laitier au Canada était de 61 253 \$. En réalité, la plupart des producteurs laitiers canadiens se dégagent un profit juste et modeste, qui se situe bien en deçà de celui observé dans

d'autres secteurs agricoles au Canada, par exemple la culture de plantes oléagineuses et de céréales, où l'exploitant moyen gagne un revenu annuel de 82 430 \$.

En vertu de la gestion de l'offre, la plupart des fermes sont exploitées par une famille – la taille du troupeau moyen au Canada est de seulement 82 vaches! Le coût pour produire tout au long de l'année est élevé en raison du climat canadien, et la plupart des fermes ne dégagent que de modestes marges. Pour plus de contexte, voici quelques renseignements supplémentaires : selon une étude de 2014 menée par l'International Farm Comparison Network (IFCN), sur la base d'un prix mondial moyen, qui était estimé à 43 \$US/100 kilogrammes (kg) de lait, seulement 36 % de la production laitière mondiale était vendue à un prix permettant de couvrir les coûts de production du lait. Or, si l'on appliquait le prix moyen du lait de septembre 2015 (27,20 \$US/100 kg de lait) à ce calcul, moins de 20 % des producteurs laitiers de la planète pourraient couvrir leurs coûts de production sans la présence de la gestion de l'offre pour assurer la stabilité des prix (ce qui se fait au Canada) ou d'une certaine forme de subvention gouvernementale (ce qui se fait dans d'autres pays tels que les États-Unis). La gestion de l'offre est un système qui a fait ses preuves pour les producteurs, pour les transformateurs et pour les consommateurs – et qui ne requiert aucune subvention directe du gouvernement.

La gestion de l'offre est un système qui a fait ses preuves pour les producteurs, pour les transformateurs et pour les consommateurs – et qui ne requiert aucune subvention directe du gouvernement

<sup>2</sup> Y compris l'AECG et le PTP

<sup>3</sup> Revenu total moyen ajusté pour la déduction pour amortissement, Tableau CANSIM 002-0035, Statistique Canada

## Annexe C Enjeux associés au contrôle frontalier

### Premier enjeu

#### Classification erronée du lait ultrafiltré et diafiltré aux frontières

Le lait est formé de plusieurs composantes et peut être séparé en divers éléments.

La plupart du temps, le lait canadien est utilisé en tant que source principale et composante de base dans la fabrication des produits laitiers. Puis, d'autres ingrédients, dont des matières protéiques de lait, sont ajoutés pour créer des particularités spécifiques aux produits.

Ces matières protéiques de lait sont produites au Canada ou à l'étranger – dans ce dernier cas, elles doivent traverser les frontières et y être classées selon le **Tarif des douanes**.

Lorsque le lait traverse la frontière, s'il a été séparé en ses éléments de composition, il est possible qu'il soit traité en tant qu'« ingrédient » (les ingrédients étant exempts de droits de douane en vertu du chapitre 35 du **Tarif des douanes**) plutôt qu'en tant que « produits laitiers » (qui sont assujettis à des limites de quotas et à d'importants tarifs en vertu du chapitre 4).

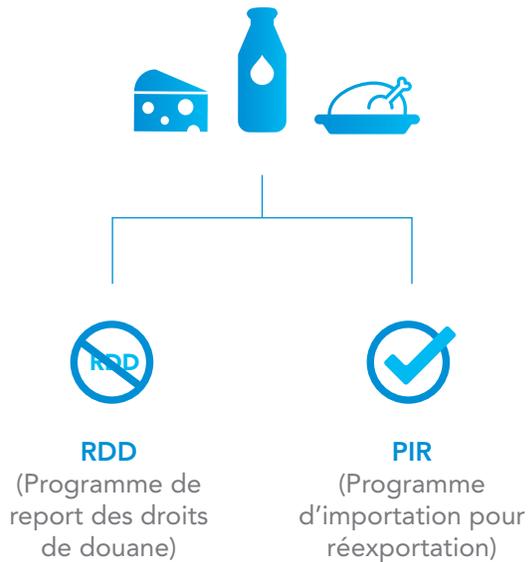
Dans certains cas, le traitement des matières protéiques de lait en tant qu'« ingrédients » est justifiable en vertu de la réglementation existante. Par exemple, il est légitime, conformément à la réglementation canadienne existante sur les produits laitiers, que lorsqu'elles sont importées sous forme de poudre, les matières protéiques du lait renfermant une teneur en protéines laitières de 85 % ou plus soient classées comme étant des « ingrédients » dans le chapitre 35 et non des « produits laitiers ».

Cependant, des matières protéiques du lait sous forme liquide ayant une teneur en protéines laitières de seulement 15 % – qui sont considérées par les transformateurs comme étant du « lait » (ultrafiltré/diafiltré) lorsque l'on applique les normes canadiennes de composition pour le fromage – ont néanmoins plus récemment été importées en tant qu'« ingrédient » en vertu du chapitre 35 afin d'éviter les tarifs. Manifestement, un tel produit ne peut pas être à la fois un « ingrédient » lorsqu'il est importé et du « lait » lorsqu'il est consommé.

### Solutions

-  Inclure une note supplémentaire au chapitre 35 qui spécifie clairement que les lignes tarifaires s'appliquent aux « isolats de protéine de lait » sous forme sèche seulement; ainsi qu'une note supplémentaire au chapitre 4 qui spécifie clairement que les matières protéiques de lait sous forme liquide sont toutes classées dans le chapitre 4 (produits laitiers).
-  S'assurer que l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) classe le lait ultrafiltré et diafiltré comme étant un « ingrédient » (et non pas du « lait ») dans les normes de composition pour le fromage.
-  Demander à l'ACIA de déléguer la vérification des normes de composition à la Commission canadienne du lait afin de s'assurer qu'elles sont respectées





## Deuxième enjeu

### Mauvais usage du Programme de report des droits de douane

Certains importateurs utilisent le Programme de report des droits de douane pour importer des produits laitiers (et d'autres aliments) et reporter leurs paiements de droits de douane pour une période pouvant aller jusqu'à quatre ans avant de réexporter les produits.

Le report des droits de douane n'a manifestement pas été conçu pour les aliments – qui sont pour la plupart périssables (avant quatre ans).

Les produits visés par la gestion de l'offre sont soumis à leur propre programme, appelé Programme d'importation pour réexportation.

### Solution

- ✓ Mettre en œuvre la promesse du gouvernement précédent d'exclure les produits soumis à la gestion de l'offre du Programme de report des droits de douane puisque le Programme d'importation pour réexportation existe déjà pour ces produits (produits laitiers et volaille), pour les cas où des produits sont importés dans le but de réexporter des produits alimentaires à valeur ajoutée.

## Répercussions pour l'industrie laitière canadienne

En entrant au pays en raison d'une application inadéquate des contrôles frontaliers existants au Canada, ces matières importées se substituent à la production de lait canadienne.

Cela compromet l'un des trois piliers de la gestion de l'offre, soit le contrôle des importations, qui est conçu pour limiter l'importation de produits laitiers afin que les fermes canadiennes puissent planifier adéquatement leur production (un autre des piliers).

Lorsqu'un pilier de la gestion de l'offre est déstabilisé, une réaction en chaîne s'ensuit et rend tout le système vulnérable :

- Il est difficile de planifier et d'ajuster la production lorsque, sans une application adéquate de la réglementation aux frontières, nous nous retrouvons avec une quantité beaucoup plus élevée de protéines que ce qui est nécessaire pour satisfaire à la demande.
- Lorsqu'un produit est présent en quantité excessive, les prix à la production baissent sous le coût de production, ce qui entraîne des conséquences graves sur le gagne-pain des producteurs laitiers canadiens et de leur famille.
- Cela a aussi un effet négatif sur leurs partenaires d'affaires, leurs employés et leurs communautés.

## Pour nous joindre :

### Siège social

21, rue Florence  
Ottawa (Ontario) K2P 0W6  
Tél. : 613 236-9997  
[info@dfc-plc.ca](mailto:info@dfc-plc.ca)

### Mississauga

6780, chemin Campobello  
Mississauga (Ontario) L5N 2L8  
Tél. : 905 821-8970

### Montréal

1800, avenue McGill College, bureau 700  
Montréal (Québec) H3A 2N4  
Tél. : 514 284-1092 / 1 800 361-4632

### Moncton

500, rue Saint-George  
Moncton (N.-B.) E1C 8P9  
Tél. : 506 854-3666



[producteurslaitiers.ca](http://producteurslaitiers.ca)



**Les Producteurs laitiers  
du Canada**